



PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR AIX-EN-PROVENCE LE 23 JUN 2018 (approuvé le 18 novembre 2018)

Etaient présents : Monsieur Jean-Marc AUTHEMAN, Maître Thierry BARBAUD, Madame Sylvie BENCHENAFI, Maître Marie-Chantal DEMAILLE, Monsieur Alain GARNIER, Monsieur Jean-Marie GROSSELLE, Monsieur Benoît GUBERT, Monsieur Christophe IMPERTAORE, Monsieur Jean-François LAFARGE, Monsieur Patrick MALAFOSSE, Maître Yves MOAL, Maître Frédéric MOLINA, Madame Stéphanie PASTUREL et Maître Serge TABAR.

Etaient représentés : Monsieur Richard BENOIT par Maître Serge TABAR, Monsieur Marc RANCUREL par Monsieur Alain GARNIER et Maître Guy TRAVI par Maître Frédéric MOLINA.

Etaient excusés : Madame Aude CARDELIN, Madame Claude HAFFNER, Monsieur Frédéric LAFLEUR, Maître Michel PERRIN et Monsieur Jean-Claude RIVES.

Etait absente : Maître Marjorie GINOUVIER-DUFRENE.

Etaient également présents : Maître Olivier LAMBERT CTR PACA et Madame Elodie AYALULT secrétaire administrative du Comité Régional.

Aude CARDELIN a envoyé son pouvoir à l'attention de Madame Marie-Chantal DEMAILLE à 9h15, non reçu au moment du Comité Directeur par défaut d'Internet dans la salle de réunion.

Point 1 : MOT DU PRESIDENT

Le Président Alain GARNIER remercie les membres présents à cette réunion.

Il annonce que l'Assemblée Générale du Comité Régional d'Escrime Provence-Alpes-Côte d'Azur, aura lieu le samedi 29 septembre 2018 à l'amphithéâtre du CREPS d'Aix-en-Provence.

- *Sport/santé : Nomination d'un responsable* : La pratique du sport/santé étant devenue très populaire au sein des clubs, le Président demande deux responsables volontaires afin d'assurer sa coordination et espère une réponse avant l'AGO du CRE.
- *Calendrier : Nomination d'un responsable* : Maître Olivier LAMBERT travaille actuellement sur le calendrier 2018/2019. Le Président a proposé à Maître Guy TRAVI la coordination du projet, il a accepté volontiers. Toutefois, un(e) adjoint(e) est recommandé(e) pour l'aider et le suppléer.
- *Compte-rendu du CD FFE du 16 juin 2018* : Le règlement sportif fédéral a été approuvé dans son intégralité, sans débat point par point et sans avis à posteriori.
- *Secrétaire de séance* : Le Président propose qu'à chaque Comité Directeur, un secrétaire de séance, qui diffère à chaque réunion, puisse prendre des notes pour être totalement investi dans cette responsabilité. Le Comité Directeur n'en voit pas l'utilité, puisque si un membre est présent il se sent déjà concerné par ces réunions.

Point 2 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 21/04/2018

Aucune remarque n'a été formulée.

Le procès-verbal du Comité Directeur du 21 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Point 3 : COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Maître Frédéric MOLINA demande la projection du règlement d'arbitrage régional pour la saison 2018/2019, et, explique quelques modifications dues au règlement d'arbitrage fédéral révisé.

Maître Serge TABAR demande ce qu'il advient des arbitres départementaux puisque le diplôme n'existe plus. Maître Frédéric MOLINA précise que les arbitres auront l'équivalent, soit un diplôme interdépartemental.

Le règlement d'arbitrage régional sera en ligne sur le nouveau site Internet pour consultation.

Le Président Alain GARNIER propose d'ajouter à la liste des arbitres, Madame Haïfa JABRI, pour représenter le département du Vaucluse (84). **Le Comité Directeur approuve cette proposition.**

Liste définitive des membres actifs de la CRA :

- Madame Stéphanie CHABERT (04)
- Maître Ismaël DJIBO HASSAN (05)
- Madame Haïfa JABRI (84)
- Monsieur Robert KROSS (06)
- Monsieur Frédéric LEROUGE (13)
- Maître Yves MOAL (83)
- Madame Célia MOILLARD (13)
- Monsieur Adrien MARRONE (83)
- Maître Frédéric MOLINA, Responsable de la Commission en attente de la validation par l'AG.

Point 4 : REGLEMENT INTERIEUR

Le Président a demandé à Madame Claude HAFFNER de rédiger le chapitre disciplinaire du règlement intérieur, selon le nouveau règlement disciplinaire de la FFE

Par cette même occasion, il lui a demandé de bien vouloir d'être responsable de la commission de discipline. Toutefois, un(e) adjoint(e) est recommandé(e) pour l'aider et la suppléer.

Point 5 : LICENCES

	01/06/2016	01/06/2017	01/06/2018	31/08/2017
COTE D'AZUR	1630	1870	1804	1872
PROVENCE	2151	2366	2143	2366
TOTAL	3781	4236	3947	4238
			-291 soit - 6,86%	

Le Président explique qu'il n'y a plus de convention FFSA/FFE. Les licenciés FFSA ne seront plus licenciés FFE, et donc il y aura une perte de licenciés à prévoir.

Point 6 : PRIX DES LICENCES – SPORT/SANTE

Au niveau de la FFE il n'y a pas de tarif particulier pour les licences sport/santé, chaque CRE à la possibilité de gérer ses licences comme il l'entend.

Point 7 : FINANCIER

Le montant du compte bancaire du CRE s'élève à ce jour à 40.000€.

La Fête des Jeunes n'étant pas encore totalement payée, Monsieur Marc RANCUREL fera en détail le point des dépenses des M15 lors de l'AGO. La question est de savoir si nous répétons ces dépenses pour la saison prochaine. Une réflexion doit être faite par tous.

Les comptes seront clôturés le 31 août 2018.

Le Président revient sur sa rencontre avec le Responsable d'Agence du Crédit Mutuel de Mandelieu, qui a fait appel à sa fédération pour que cette banque devienne un partenaire du CRE.

En contrepartie, le Comité Régional d'Escrime désire acquérir des parts sociales pour un montant de 500€ et deviendra ainsi sociétaire-actionnaire.

Le Comité Directeur approuve cette proposition.

- o *CNDS 2018 – ETR* : En complément de la demande de subvention CNDS, la Direction Régionale a réclamé bilans financiers (Ligues Provence et Côte d'Azur, et CRPE) et budget prévisionnel de l'association pour compléter le dossier envoyé. Dans le cadre de la demande spécifique à l'ETR a dû être modifiée : Maîtres Thierry BARBAUD et Frédéric FONTANILLAS ont été ajoutés en remplacement de Maîtres Michael LEGROS et Arnaud SCHNEIDER.
- o *Emploi* : Le Président annonce la démission de Madame Béatrice THOUMELIN, qui prendra effet le 23 juillet 2018. Maître Olivier LAMBERT étant appelé à d'autres fonctions au niveau de la FFE, notamment à la formation fleuret qui par sa haute activité permet entre autre de pérenniser l'utilisation de la salle d'armes du CREPS d'Aix. Pour pallier aux tâches que Maître Olivier LAMBERT ne pourra plus effectuer, le CRE va recruter un Conseiller Technique Fédéral. Maître Denis DURAND, qui a satisfait à l'écrit mais n'a pas été admis à l'oral de l'examen du professorat de sport, a le profil adapté, il est disponible pour assurer cette fonction.

Il fait également partie de la Commission Fédéral Fleuret Hommes. Financièrement, il sera rémunéré avec la somme allouée (salaire et charges) jusqu'à lors à Béatrice et un complément subventionné en partie par la Direction Régionale, la FFE et la Région. Maître Denis DURAND a accepté les conditions du CRE sur l'emploi du temps et le salaire.

Pour information, le bureau de Cabriès reste ouvert, la convention de mise à disposition du local par la mairie de Cabriès devra être bientôt mise à jour.

Le Comité Directeur approuve le recrutement de Monsieur Denis DURAND à compter du 1^{er} septembre 2018.

Point 8 : FETE DES JEUNES

Maître Olivier LAMBERT donne un bilan sportif très hétérogène, avec une nouvelle victoire de Tom KIEFFER à l'épée hommes et quelques autres podiums en N2 et N3. Il affirme que chacun a tiré à son niveau, les jeunes qui ont dominé sont déjà des habitués des circuits nationaux, donc pas de surprise.

Maître Olivier LAMBERT proposera un nouveau système de sélection de la FDJ, auquel tous les clubs doivent réfléchir.

Le bilan financier sera vu lors de l'AGO avec les comptes analytiques.

Point 9 : REGLEMENT SPORTIF FEDERAL 2018/2019

Il n'y a pas de changement fort. Les clubs de Fleuret ont fait une pétition pour la suppression des demi-finales par équipe au fleuret hommes.

La saison prochaine, la Zone Sud-Est sera composée Auvergne-Rhône-Alpes-Dauphiné Savoie-Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, configuration géographique que nous connaissons bien. Le Président propose que la commission de la Zone Sud-Est soit gérée pour la première année par la région AURA.

Maître Guy TRAVI sera partie prenante dans cette commission.

Point 10 : SITE INTERNET

Le Président explique que le site va ajouter une nouvelle rubrique, une boutique en ligne. Des goodies et autres supports de promotion restent à trouver pour la mise en vente, par chèque ou virement.

Le site sera disponible dès la rentrée.

Point 11 : MATERIEL

Il y a 16 pistes viables et entretenues par Maître Nicolas WAGNER, responsable du matériel.

Maître Olivier LAMBERT lance une alerte sur l'état général des pistes qui n'est pas pris au sérieux par la grande majorité des organisateurs.

Le Comité Directeur réfléchi à un système de caution, rendue après la prise d'une photo « avant/après » comme preuve d'un état satisfaisant du matériel utilisé.

Point 12 : QUESTIONS DIVERSES

Outre les sujets abordés en préambule à cette réunion, le Comité Directeur doit fixer l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Président préconise un ordre du jour classique et de lancer les invitations aux personnalités partenaires.

Le Président revient sur l'absence répétée de Maître Marjorie GINOUIER-DUFRENE, qui n'a donné ni pouvoir ni excuse à chaque convocation de Comité Directeur. Les dates étant fixées dans le calendrier des réunions institutionnelles.

Le Comité Directeur propose que l'on lui écrive pour avoir des explications. Sans réponse de sa part le Comité Directeur appliquera l'article 15 des statuts

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 12h30.

Alain GARNIER, Président, et Elodie AYAULT, secrétaire de séance.